



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le seize juillet à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-29

OBJET : CREATION ET INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 42 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 47

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS

Procurations :

APT : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Patrick MERLE, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à M. Dominique THEVENIEAU, Mme Isabelle TAILLIER donne procuration à Mme Emilie SIAS
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200716-2020-29-AI
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-3,

Considérant, que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Considérant, que la conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.
Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Considérant, qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Considérant, que le bureau de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la conférence des maires de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Crée, la conférence des maires de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Installe, les 25 membres de la conférence des maires suivants :

Madame le Maire d'Apt	Dominique SANTONI
Monsieur le Maire d'Auribeau	Roland CICERO
Monsieur le Maire de Bonnieux	Pascal RAGOT
Madame le Maire de Buoux	Amélie PESSEMESSSE
Monsieur le Maire de Caseneuve	Gilles RIPERT
Monsieur le Maire de Castellet-en-Luberon	Roger ISNARD
Monsieur le Maire de Céreste	Gérard BAUMEL
Madame le Maire de Gargas	Laurence LE ROY
Madame le Maire de Gignac	Sylvie PASQUINI
Monsieur le Maire de Goult	Didier PERELLO
Monsieur le Maire de Joucas	Lucien AUBERT
Monsieur le Maire de Lacoste	Mathias HAUPTMANN
Madame le Maire de Lagarde d'Apt	Elisabeth MURAT
Monsieur le Maire de Lioux	Francis FARGE
Monsieur le Maire de Ménerbes	Christian RUFFINATTO
Monsieur le Maire de Murs	Xavier ARENA
Madame le Maire de Roussillon	Gisèle BONNELLY
Monsieur le Maire de Rustrel	Pierre TARTANSON
Monsieur le Maire de Saignon	Jean-Pierre HAUCOURT
Madame le Maire de Saint-Martin-de-Castillon	Charlotte CARBONNEL
Monsieur le Maire de Saint-Pantaléon	Luc MILLE
Monsieur le Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt	Christian BELLOT
Madame le Maire de Sivergues	Martine CALAS
Monsieur le Maire de Viens	Frédéric ROUX
Madame le Maire de Villars	Sylvie PESSEMESSSE

Accusé de réception en préfecture
684-200040624-20200716-2020-29-A1
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



